de 321 et de 1 par 148, en proportion de la population. Ci-suit le nombre de personnes accusées, le nombre et la proportion des condamnations aux accusations d'après les diverses classes de délits :—

Offenses.	Nombre de personnes accusées.	Nombre de condamnations.	Proportion des condamnations aux accusations.
I. Outrages contre la personne.....	1,497	997	66·6
II. Délits avec violence contre la propriété.	473	283	59·8
III. " sans " " ..	3,870	2,640	68·2
IV. Offenses malicieuses contre la propriété..	82	41	50·0
V Faux et délits par rapport à la monnaie..	90	41	45·5
VI. Autres délits non compris dans les classes précédentes.....	302	206	68·2
Total	6,314	4,208	66·6

706. Comme les rapports indiquant le nombre de délits sujets à poursuite peuvent être considérés comme étant à peu-près corrects, on verra qu'il y a eu une augmentation de 12·3 pour cent dans le nombre de condamnations, mais seulement de 7·6 pour cent dans le nombre de personnes accusées, de sorte que l'augmentation réelle de crimes n'est peut-être pas aussi grande qu'elle semble l'être et est peut-être causée par le succès qu'on a eu en emmenant les criminels à la justice. Augmentation dans les délits sujets à poursuite.

707. Le nombre de personnes condamnées était de 3,673, comparé avec 3,266 en 1888, soit une augmentation de 407 ou 12·4 pour cent ; l'augmentation en 1888 était de 22·6 pour cent sur 1887, de sorte qu'il y a eu une diminution de 10 pour cent. Il est à espérer qu'elle continuera. Le nombre de condamnations seulement est donné dans le tableau suivant. Nombre de criminels.

708. Le tableau suivant donne le sexe et la résidence des personnes condamnées pour délits sujets à poursuite en 1889 :— Sexe et résidence des personnes condamnées, 1889.